

équipage ; mais le Vaisseau & sa charge resteront à la garde de l'Armateur, qui sera obligé de restituer le tout en cas que l'un & l'autre soient déclarés libres.

7. Tous les Vaisseaux qui seront amenez à Karelscroon, ou dans les Ports à côté du Sund, seront jugez par des personnes établies pour cet effet, & ensuite par des Conseillers de l'Amirauté de Karelscroon ; ceux qui seront conduits à Gottembourg & aux environs, seront jugez par l'Amirauté établie dans cette Ville-là, & l'Amirauté de Stralsund jugera des prises qu'on y menera, de même que celles qu'on conduira dans les autres Ports d'Allemagne. Ces jugemens devront se faire sans aucun retardement, sans qu'il soit permis aux Maitres des Vaisseaux, d'envoyer chercher ailleurs de nouvelles preuves pour leur justification : Si néanmoins l'affaire paroïssoit si embrouïllée, qu'on eût besoin de plus grands éclaircissemens, on déchargera les effets jusqu'à ce tems-là.

8. Tous les Vaisseaux appartenans aux ennemis, ou à leurs sujets, seront confiscables, sans avoir égard aux lieux d'où ils viennent & où ils vont.

9. De même que tous les Vaisseaux neutres qui négocient dans les Places de la Mer Baltique, enlevés au Roi, y compris les Isles & Havres sur les Côtes de Finlande, Ignermelande, Ouestlande, Livonie & Courlande.

10. Comme aussi les Vaisseaux construits, ou achetez dans des Places ennemies, & qui n'ont pas encore été dans des endroits libres.

11. Les Documens indispensables dont les maitres des Vaisseaux doivent être munis, sont le contract de la construction du Vaisseau, le con-